

Séance plénière du 3 octobre 2018

AVIS - AP 18-04/2018

Examen du rapport relatif à l'approbation du règlement d'attribution de l'Aide Territoriale pour les Etudes Sanitaires et Sociales (ATESS) et du Soutien aux Etudes Médicales (SEM)

En présence de : Ariane FLEURIVAL, Franck KRIVSKY, Jean-Pierre BACOT, Jean-Marc AIMABLE, Olivier ALFRED, Bruno APOUYOU, Jean-José MATHIAS, Marc BARRAT, Emmanuel BAZIN de JESSEY, Jean-Pierre BEAUFORT, Dominique BONADEI, Raymonde CAPE, Willy CHARLES-NICOLAS, Patrick CHRISTOPHE, Karyn CORMIER, Albert DARNAL, Monique ELFORT, Paulin FELIX, Roger FLEURIVAL, Joël FRANCILLONNE, Camille GUEDON, Annaïg LE GUEN, Jean-Claude MARIEMA, José MARIEMA, Martine NIVOIX, Murielle ORTU, Nicole PALCY, Pierre PERROT, Georges-Michel PHINERA-HORTH, Cynthia PIEJOS, Chantal PORRINEAU, Antoine PRIMEROSE, Valérie ROBINEL, Emile SAINT-JEAN, Patricia SIMONARD

Absents excusés : Jean-Marc BOURETTE, Janie CESTO, Aissatou CHAMBAUD, Marie-Ange JEAN -BAPTISTE CHENIERE, Marie-Josée CRESSON, Rosemonde DE NEEF, Sarah EBION, Rémi GIRAULT, Thara GOVINDIN, Raymond HORTH, François JEANNE, Stéphane LAMBERT, Didier MAGNAN, Isabelle NIVEAU, Magali ROBO-CASSILDE, Claude SUZANON

Etaient absents : Albert SIONG, Gregory NICOLET, Léonard RAGHNAUTH, Jean-Luk LEWEST, Benoit De THOISY, Alexandre DECHAVANNE, Philippe ALCIDE-DIT-CLAUZEL

Procurations : Isabelle NIVEAU donne pouvoir à Ariane FLEURIVAL
Jean-Marc BOURETTE donne pouvoir à Martine NIVOIX
Claude SUZANON donne pouvoir à Valérie ROBINEL
Thara GOVINDIN donne pouvoir à Karyn CORMIER
Stéphane LAMBERT donne pouvoir à Pierre PERROT
Magali ROBO-CASSILDE donne pouvoir à Franck KRIVSKY
Monsieur Willy CHARLES-NICOLAS donne pouvoir à Paulin FELIX

L'administration territoriale :

- Elodie SAINTE-LUCE-ARRAS, Directrice du sport,
- Guylaine GUSTAVE, Responsable du service de l'éducation,
- Marc SAGNE, Directeur Innovation,
- Richard TALBOT, Directeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage

L'administration du CESECEG :

- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée du Cesece
- Marie Patrice BENOIT, Chargée de mission Pôle Administratif
- Jean-Paul CLAIRE, Chargé de mission Pôle Administratif
- Alphonse RINGUET, Chargé de mission Pôle Administratif
- Augustine AUGUSTE, Assistante de mission Pôle Administratif
- Kinzy LEWIS, Assistante de gestion Pôle Administratif

- Béatrice PARESSEUX, Assistante de mission Pôle Présidence
- Alphonse RINGUET, Chargé de mission Pôle Administratif
- Thierry JOSEPH, Conducteur Territorial Pôle Administratif
- Philippe DAUDE, Conducteur Territorial Pôle Présidence

Etaient absentes excusées :

- Madge LUPON, Directrice par intérim
- Maria CHITOO, Chargée de Mission Pôle Administratif

Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education de Guyane,

Vu le décret n°93-575 du 27 mars 1993 modifiant le décret n°82-866 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu le décret n°2005-413 du 26 avril 2005 portant modification de l'article R. 4134-18 du code général des collectivités territoriales et relatif aux sections des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article L.4433-31-1 du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 (article 21 modifié) relative aux collectivités territoriale de Guyane et de Martinique qui dans son chapitre IV crée « le Conseil Économique, Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane (CESECEG) ;

Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (R) du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;

Vu la saisine de la Collectivité Territoriale de Guyane;

*Entendu l'Avis de la commission mixte «Santé-Handicap-Solidarité et Education-Formation-Apprentissage-Jeunesse» du 28 septembre 2018 sur le rapport AP-2018-64-6 intitulé « **Approbation du règlement d'attribution de l'Aide Territoriale pour les Etudes Sanitaires et Sociales (ATESS) et du Soutien aux Etudes Médicales (SEM)** »*

Entendu le rapport AP-2018-63-5 du Président du CESECEG ;

**Rapporteur de la commission mixte : Madame Chantal PORRINEAU,
Présidente de la commission « Santé, Handicap et Solidarité »**

Les Conseillers ont examiné le rapport AP-2018-64-8 relatif à l'approbation du règlement d'attribution de l'Aide Territoriale pour les Etudes Sanitaires et Sociales (ATESS) et du Soutien aux Etudes Médicales (SEM).

Les Conseillers ont été informés que l'Aide Territoriale pour les Etudes Sanitaires et Sociales, est attribuée aux étudiants bacheliers ne bénéficiant d'aucune autre forme d'aide.

Ils ont pris acte que cette aide territoriale permet d'assurer le financement des droits d'inscription, de même que le financement de l'installation de l'étudiant.

Ils ont bien noté que cette aide a pour but de contribuer à la résorption du déficit de professionnels de santé et de travailleurs sociaux sur notre territoire.

Avis favorable des membres de la Commission.

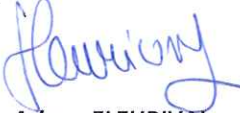
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 28 dont 07 procurations

Le CESECEG émet un Avis Favorable sur le rapport, à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en séance plénière le Mercredi 3 octobre 2018

La Présidente du CESECEG
1^{ère} Vice-Présidente du CESER France
Déléguée aux Outre-Mer




Ariane FLEURIVAL